

Sœur Marie-Bernard, a fait ouvrir son tombeau. Bernadette fut inhumée en 1879, dans le couvent des Sœurs de la Charité, à Nevers. Le corps a été trouvé intact, en parfait état de conservation. On l'a placé dans un cercueil neuf et remis dans le tombeau qui a été à nouveau scellé.

Il n'y a pas à douter—ajoute, à cette information, la *Semaine religieuse* de Cambrai — que l'humble enfant qui fut dix-huit fois favorisée, il y a un peu plus de cinquante ans, des apparitions de Marie Immaculée, ne monte un jour sur les autels. Le seul fait du choix que fit d'elle la Sainte Vierge pour appeler les foules à la prière serait un indice de prédestination. Mais Bernadette fut en outre toute sa vie l'âme douce et cachée qui resta digne de la grâce que le ciel lui avait ainsi accordée. Elle pratiqua des vertus simples, évita l'éclat, ne se glorifia jamais de ce qu'elle avait vu, et s'efforça d'être à la hauteur de sa vocation de religieuse, c'est-à-dire détachée de ce monde et pleinement en Dieu. Plus d'une guérison, paraît-il, fut obtenue sur son tombeau.

M. Auguste Roussel racontait, en outre, l'autre jour, dans l'*Univers*, un fait, au moins singulier, qui date d'avant sa mort.

La mère d'un enfant de trois ou quatre ans, dont les jambes n'étaient pas encore déliées, avait fait vainement le pèlerinage de Lourdes pour y obtenir la guérison de cet enfant. Poussée par une inspiration qui résistait à tout raisonnement, elle vint à Nevers, et au couvent de Bernadette, avec l'idée que, si elle parvenait à faire porter un moment son enfant par Bernadette, celui-ci serait guéri.

Sur cette idée qui la possédait tout entière, elle s'ouvre à la Supérieure qui, tout d'abord, la repousse absolument. Non, non, elle ne communiquera pas ce désir à Bernadette. Ce serait aller contre la règle à laquelle on a soumis Bernadette qui doit rester étrangère aux choses de Lourdes. Emue toutefois par cette douleur, la Supérieure se recueille un instant, et tout à coup : « Eh bien ! soit, j'y consens, mais à la condition que Sœur Marie-Bernard ne saura rien de la situation de l'enfant. » La mère le promet, assurant que la chose était facile, puisque l'enfant, d'apparence, n'offrait rien d'anormal. Elle essuie ses larmes, et en compagnie de la Supérieure, descend au jardin où se promenait, souffrante, Sœur Marie-Bernard.

Celle-ci, les voyant venir, voulait se retirer, mais la Supérieure, l'appelant, lui fait savoir qu'elle désire causer seule